

Montréal, le 6 mai 2019

Par messenger et par télécopieur

Monsieur Gaëtan Breton
Vice-président
Division des relations du travail
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL
35, rue de Port-Royal Est, 2^{ième} étage
Montréal (Québec)
H3L 3T1

Sibel Ataogul
Sylvain Beauchamp
Marie-Jo Bouchard
Pierre Brun
Michael Cohen
Anne Julie Couture
Sébastien Denoncourt
Stéphanie Desjardins
Johanne Drolet
Michel Gilbert
Guillaume Grenier
Pierre Grenier
Josée Lavallée
Denis Lavoie
Georges Marceau
Laurence Martin
Claude G. Melançon
Erin Sandberg
Giuseppe Sciortino
Farhad Shayegh
Marie-Claude St-Amant
Sylvain Seney
Marika Tremblay

**Objet : Demande de reconnaissance visant les secteurs 3
Loi sur le statut professionnel et les conditions
d'engagement des artistes de la scène, du disque et du
cinéma, RLRQ c. S-32.1
Notre dossier : SB-2651-253-2**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'AQTIS
POUR LES SECTEURS 3**

Monsieur le Vice-président,

Nous sommes les procureurs de l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (ci-après « AQTIS »), qui est reconnue en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*, RLRQ c. S-32.1 (« LSA ») afin de représenter les artistes occupant de nombreuses fonctions visées par les secteurs 3.

Dans ce contexte, la présente constitue une demande de reconnaissance de l'AQTIS pour représenter :

Tous les artistes occupant, dans le cadre d'une production des secteurs 3 tels que définis par l'article 34 de la *Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2009 c. 32, l'une ou l'autre des fonctions suivantes

:

Montréal
1717, boul. René-Lévesque Est
Bureau 300
Montréal (Québec) H2L 4T3
T 514 525-3414
F 514 525-2803

Québec
871, Grande Allée Ouest
Bureau 200
Québec (Québec) G1S 1C1
T 418 640-1773
F 418 640-0474

mmgs.qc.ca

TAT:MTL_MESS-07MAY19 10:15

- les fonctions de 1er, 2e ou 3e assistant réalisateur, concepteur artistique, directeur artistique, assistant directeur artistique, coordonnateur du département artistique, assistant coordonnateur du département artistique, régisseur d'extérieur (directeur des lieux de tournage), assistant régisseur d'extérieur (assistant directeur des lieux de tournage) et recherchiste de lieux de tournage (recherchiste de locations);

Vous trouverez ci-jointe la résolution de l'AQTIS autorisant le dépôt de la présente demande de reconnaissance, une copie certifiée conforme des règlements de l'AQTIS ainsi que la liste de ses membres.

Les artistes occupant les fonctions susmentionnées sont présentement représentées par le Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (« CQGCR »). Nous comprenons que le Tribunal veillera à informer le CQGCR de la présente demande de reconnaissance, ainsi que toute organisation possiblement intéressée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de nos salutations distinguées.

MELANÇON MARCEAU GRENIER SCIORTINO S.E.N.C.



Sylvain Beauchamp, avocat
SB/nc

p.j: ment.

c.c. AQTIS